

Commentaires du Conseil du patronat du Québec

présentés dans le cadre

de la consultation générale et des audiences
publiques sur le document de consultation
intitulé *La planification de l'immigration au
Québec pour la période 2012-2015*

Mai 2011

Le Conseil du patronat du Québec

Le Conseil du patronat du Québec a pour mission de s'assurer que les entreprises disposent au Québec des meilleures conditions possibles – notamment en matière de capital humain – afin de prospérer de façon durable dans un contexte de concurrence mondiale. Point de convergence de la solidarité patronale, il constitue, par son leadership, une référence incontournable dans ses domaines d'intervention et exerce, de manière constructive, une influence considérable visant une société plus prospère au sein de laquelle l'entrepreneuriat, la productivité, la création de richesse et le développement durable sont les conditions nécessaires à l'accroissement du niveau de vie de l'ensemble de la population.

Conseil du patronat du Québec – mai 2011

Dépôt légal
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
2^e trimestre 2011

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION	5
<i>L'apport économique, démographique et social de l'immigration</i>	<i>6</i>
LES COMMENTAIRES DU CONSEIL DU PATRONAT QUANT AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES	6
1. <i>Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail</i>	<i>6</i>
2. <i>Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions.....</i>	<i>7</i>
3. <i>Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés.....</i>	<i>8</i>
4. <i>Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions</i>	<i>8</i>
5. <i>Rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015 cette proportion soit limitée à un maximum de 30 % pour chacun de ces bassins</i>	<i>8</i>
6. <i>Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions</i>	<i>9</i>
7. <i>Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015 de manière à ce que, en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes</i>	<i>11</i>
RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES.....	11
CONCLUSION.....	12
ANNEXE	13

Commentaires du Conseil du patronat du Québec

sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015

Mai 2011

INTRODUCTION

Le Conseil du patronat du Québec est heureux de participer à cette consultation sur la planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015. Comme acteur économique et social soucieux d'optimiser l'apport de l'immigration au développement de notre société, le Conseil du patronat estime que cet exercice est plus important que jamais étant donné, en particulier, le contexte démographique et économique qui a cours actuellement Québec.

La disponibilité d'une main-d'œuvre qualifiée représente un des principaux enjeux préoccupant les employeurs que nous représentons, et l'immigration constitue sans contredit une des réponses à cette préoccupation. Nous estimons, en effet, que l'immigration peut avoir des effets économiques, sociaux et culturels très enrichissants pour notre société.

Dans l'ensemble, nous accueillons favorablement les orientations présentées dans le document de consultation du ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles (MICC)¹. Ce document pose des questions cruciales sur les conditions devant être réunies afin que l'expérience de l'immigration soit réussie, tant pour l'immigrant lui-même que pour sa société d'accueil. Nous observons, en effet, qu'au-delà d'un intérêt pour le niveau d'immigration, le ministère porte une attention toute particulière au profil des immigrants et au processus de sélection dans le but d'assurer une meilleure intégration. Nous saluons, en outre, les initiatives qui ont été mises en œuvre au cours des dernières années en vue d'assurer une meilleure intégration économique et sociale des immigrants.

L'immigration constitue d'abord et avant tout une aventure humaine d'envergure. Laisser derrière soi un pays, des membres de sa famille et des amis exige une bonne dose de courage. Parallèlement, les immigrants ont des ambitions et des attentes au regard de leur pays d'adoption, tout comme leur société d'accueil nourrit des attentes à leur égard. Selon le Conseil du patronat, intégration économique et intégration sociale sont indissociables et constituent la base d'une expérience réussie. Tout exercice de planification de l'immigration doit se faire en gardant ces considérations à l'esprit.

Nous discutons ci-après des orientations proposées par le gouvernement et nous abordons également certains enjeux dépassant le cadre de ces orientations.

¹ Gouvernement du Québec, ministère de l'Immigration et des Communautés culturelles, *La planification de l'immigration au Québec pour la période 2012-2015*, avril 2011.

L'apport économique, démographique et social de l'immigration

Une immigration diversifiée et réussie apporte à une société une plus grande ouverture et une richesse culturelle indéniable. Dans leur grande majorité, les employeurs que nous représentons reconnaissent cet apport positif de l'immigration. Une étude du Conference Board suggère d'ailleurs que les économies dans lesquelles il y a plus d'immigration sont plus innovantes.

L'immigration constitue une des pistes de solution dans le contexte de vieillissement démographique que connaît le Québec actuellement, même si elle n'est pas la seule ni la plus importante.

La principale contribution de l'immigration à la démographie se situe surtout sur le plan du maintien du nombre de personnes en âge de travailler. Selon le scénario de référence de l'Institut de la statistique du Québec (ISQ), en 2056, le nombre de personnes de 65 ans et plus représenterait 28 % de la population, et le nombre des 0-19 ans compterait pour 19,5 %. Sans aucune immigration, ces proportions atteindraient respectivement 32,2 % et 18,2 %.

Au plan économique, Emploi-Québec estime, pour sa part, que l'immigration pourrait combler environ 15 % des besoins futurs de main-d'œuvre.

LES COMMENTAIRES DU CONSEIL DU PATRONAT QUANT AUX ORIENTATIONS GOUVERNEMENTALES

1- Porter progressivement à 50 % la proportion des requérants principaux de la catégorie des travailleurs qualifiés détenant une formation dans des champs de compétence correspondant à des besoins exprimés sur le marché du travail.

Nous sommes d'accord avec cette orientation. On peut même se demander s'il ne serait pas pertinent d'augmenter davantage ce pourcentage². Il est prioritaire en effet d'arrimer l'immigration aux besoins du marché du travail, et essentiel que la politique d'immigration du Québec soit ciblée davantage en fonction des besoins spécifiques du marché du travail, avec des critères de sélection suffisamment souples pour s'adapter à la réalité changeante des entreprises québécoises. À cet égard, les commentaires du vérificateur général du Québec sont éloquents. Ce dernier a souligné que les critères de sélection des immigrants n'étaient pas adaptés à la capacité de la province d'intégrer ces nouveaux venus sur le marché du travail. Il déplore le fait que Québec ne tienne pratiquement pas compte des besoins de main-d'œuvre dans son choix d'immigrants. Il constate que la grille de sélection des travailleurs qualifiés accorde peu d'importance au domaine de la formation. Dans les deux tiers des dossiers

² En 2010, cette proportion était de 48,3 %.

acceptés entre 2006 et 2008, l'immigrant n'obtenait aucun point dans cette catégorie. Aussi, seulement 9 % des candidats sélectionnés avaient une formation dans un domaine privilégié par le Québec. Dans la majorité des cas, les gens ont réussi à obtenir la note de passage grâce à leur niveau de scolarité, leur connaissance du français et leur âge seulement, avec comme résultat que le taux de chômage des immigrants au Québec était de 13,7 % en 2009 contre 7,6 % au sein la population née au Québec. Ces nouveaux venus occupent aussi souvent des postes pour lesquels ils sont surqualifiés. C'était le cas de deux immigrants sur cinq en 2006.

Bien sûr, la grille de sélection a été modifiée en 2009 pour tenir compte davantage des formations en demande et reconnaître la formation technique et professionnelle, ce qui constitue certainement une bonne initiative qui, nous l'espérons, portera des fruits bientôt. D'autres changements s'avéreront probablement nécessaires.

Il est intéressant de noter à cet égard qu'en 2010, Statistique Canada a observé une nette remontée de l'emploi au Québec chez les personnes immigrantes. Les taux d'emploi et d'activité des personnes immigrantes ont progressé substantiellement alors qu'ils sont demeurés relativement stables pour l'ensemble de la population. Des personnes immigrantes ont bénéficié effectivement de 53,4 % de la création nette d'emplois, soit 35 000 sur les 66 000 emplois créés.

Par ailleurs, il faut rappeler que les besoins du marché du travail sont diversifiés, certains ne requérant pas une formation très avancée. On peut penser notamment à des emplois dans le secteur agroalimentaire ou même dans les secteurs manufacturier et minier. Ces besoins sont particulièrement présents en région et, si l'on parle d'une régionalisation de l'immigration, c'est une considération dont il faudrait tenir compte.

En plus de miser sur la formation, il faudrait trouver également les moyens de tirer profit de la volonté et des qualités entrepreneuriales des nouveaux arrivants. Nous estimons que les personnes issues de l'immigration peuvent représenter un potentiel entrepreneurial important. Ce potentiel pourrait être mis en valeur plus efficacement si les immigrants étaient mieux soutenus et encadrés dans leurs démarches de création ou d'acquisition d'entreprise. Le gouvernement pourrait chercher aussi à attirer une plus forte proportion d'immigrants qui sont animés de valeurs entrepreneuriales et qui représentent un potentiel pour la création de nouvelles entreprises.

2- Maintenir majoritaire la proportion de personnes connaissant le français dans l'ensemble des admissions.

Parmi les raisons que les employeurs mentionnent comme obstacle à l'embauche de travailleurs immigrants figure la connaissance de la langue³. Il est donc nécessaire qu'une proportion prépondérante des immigrants ait une bonne connaissance du français. Pour les immigrants non francophones, il serait souhaitable que soit encouragé davantage l'apprentissage du français dans leur pays d'origine avant leur

³ Voir en annexe le sondage effectué par Conseil du patronat du Québec auprès de 350 dirigeants d'entreprise en décembre 2010.

arrivée. Mentionnons à cet égard les nouveaux outils de formation à distance développés par le gouvernement du Québec ainsi que les ententes avec des Alliances françaises et autres partenaires à l'étranger qui visent à permettre aux candidats sélectionnés par le Québec de commencer leur apprentissage linguistique et de se familiariser avec la culture québécoise avant leur entrée au pays. Évidemment, les efforts de francisation au Québec, notamment ceux faits en entreprise, devraient être poursuivis également.

Nous proposons que le gouvernement se fixe un objectif précis en matière de francisation de ces personnes qui se joignent au marché du travail et que s'ensuive une évaluation périodique permettant de mesurer concrètement les progrès accomplis.

D'autre part, la bonne connaissance du français ne devrait pas exclure la connaissance de l'anglais. Dans une économie de plus en plus mondialisée, la connaissance de l'anglais est essentielle. D'ailleurs, des études démontrent que le taux de chômage chez les immigrants allophones bilingues est plus faible que chez les allophones qui parlent seulement le français ou l'anglais.

3- Augmenter le niveau de connaissance du français chez les candidats de la catégorie des travailleurs qualifiés.

Comme nous l'avons souligné précédemment, la connaissance du français est une condition essentielle à une intégration économique réussie. Au-delà d'une connaissance fonctionnelle, qui pourrait être suffisante dans certains cas, une connaissance de plus haut niveau est souvent requise dans notre économie de plus en plus sophistiquée, tout particulièrement pour des postes spécialisés. À cet égard, il est de mise de poursuivre l'élaboration et la mise en place de cours spécialisés de niveaux plus avancés afin de parfaire l'apprentissage du français de la main-d'œuvre immigrante en réponse aux exigences du marché du travail.

4- Maintenir annuellement entre 65 % et 75 % la part des personnes de moins de 35 ans dans l'ensemble des admissions.

En général, l'expérience démontre que les immigrants arrivant au pays à un plus jeune âge ont plus de chance de s'intégrer au marché du travail⁴. À partir de ce constat, il nous apparaît important d'adopter cette orientation. Toutefois, il est à noter que, pour les travailleurs temporaires, qui peuvent demander par la suite la résidence permanente, et les immigrants investisseurs, l'âge est probablement un critère moins pertinent.

5- Rééquilibrer progressivement la proportion que représente chacun des grands bassins géographiques de provenance de l'immigration pour qu'en 2015 cette proportion soit limitée à un maximum de 30 % pour chacun de ces bassins.

⁴ Voir notamment Boudarbat et Boulet, *Un diplôme postsecondaire canadien : un tremplin vers des emplois de qualité pour les immigrants?* IRPP, http://www.irpp.org/fr/pubs/IRPPStudy/IRPP_study_no8.pdf

Le flux migratoire, même s'il est plus diversifié au Québec qu'ailleurs au Canada, l'est de moins en moins⁵. En effet, le pourcentage d'immigrants provenant de l'Afrique et du Moyen-Orient a augmenté de 28 % en 1999 à 40 % en 2009, alors que celui en provenance de l'Asie et Pacifique est passé de 29 % à 15 % au cours des mêmes années⁶. Il serait donc pertinent de rééquilibrer progressivement les proportions que représentent les divers grands bassins géographiques de provenance de l'immigration en vue d'une plus grande diversification.

De plus, on devrait mettre davantage l'accent sur les bassins d'immigration d'où peuvent provenir des immigrants dont les qualifications sont en demande.

Dans les bassins relativement nouveaux d'immigration comme l'Europe de l'Est, il y aurait lieu d'améliorer les structures d'accès.

Notons toutefois qu'au-delà des critères de diversification, on constate que certains groupes d'immigrants connaissent des taux de chômage plus élevés que d'autres. Ainsi, les immigrants venant des États-Unis et d'Europe de l'Ouest ont un taux d'emploi supérieur et un taux de chômage inférieur aux immigrants venant d'autres régions. Les immigrants originaires d'Afrique du Nord et d'Asie méridionale affichaient des taux de chômage d'environ 19 % en 2006; ce taux était de 4,3 % pour les immigrants originaires des États-Unis et d'Europe occidentale et de 11,4 % pour ceux d'Europe orientale⁷. Pour les personnes nées au Canada, ce taux avoisinait, toujours en 2006, les 7,6 % au Québec.

Pour toutes ces considérations, ce rééquilibrage nous apparaît opportun et ne nous semble pas discriminatoire comme certains l'affirment ou le craignent. Au contraire, il constitue, au même titre que la connaissance du français ou la possession d'un diplôme ou d'un certain type de formation, un des critères permettant une immigration plus réussie.

Il serait souhaitable finalement de maintenir une certaine flexibilité en matière de proportions afin de ne pas limiter notre accès à une main-d'œuvre qualifiée à cause de quotas, et de prévoir des mécanismes autorisant des exceptions advenant l'absolue nécessité pour le ministère de limiter les entrées.

6- Maintenir annuellement à un minimum de 65 % la part de l'immigration économique dans l'ensemble des admissions.

La part de l'immigration économique était de 70 % en 2010, et de 75 % en 2009. Une part de 65 % devrait représenter effectivement un minimum, le niveau pouvant idéalement être plus élevé.

⁵ En 2010, 36,8 % de l'ensemble des immigrants admis au Québec étaient nés en Afrique, 25,4 % en Asie, 21,1 % en Amérique et 16,6 % en Europe.

⁶ Source : CIRANO, *Le Québec économique 2010 — Vers un plan de croissance pour le Québec*, Québec, Les Presses de l'Université Laval, janvier 2011.

⁷ Source : Boudarbat et Boulet, *Immigration au Québec : politiques et intégration au marché du travail*, CIRANO, avril 2010, <http://www.cirano.qc.ca/pdf/publication/2010RP-05.pdf>.

Par ailleurs, les travailleurs temporaires admis au Québec et les étudiants constituent un bassin privilégié pour cette catégorie d'immigration⁸. À cet égard, nous tenons à féliciter le gouvernement pour ses efforts de simplification des procédures administratives pour la résidence permanente aux travailleurs temporaires spécialisés et aux étudiants étrangers diplômés présents au Québec (programme de l'expérience québécoise, PEQ). Ce sont des initiatives à poursuivre.

D'un autre côté, nous aimerions attirer l'attention sur une catégorie importante de l'immigration économique : celle des immigrants investisseurs⁹. Une étude récente a démontré que cette catégorie contribue à l'économie de façon particulièrement marquée¹⁰. Cette étude a estimé que chaque famille d'immigrant investisseur entraîne des retombées directes de 770 000 \$ à 800 000 \$ en moyenne au Canada. La plus grande partie de ces retombées — environ 720 000 \$ — découle des dépenses effectuées pour acquérir des biens durables, que ce soit des actifs personnels ou d'entreprise. Le Québec a accueilli un total de 15 443 immigrants investisseurs entre 2001 et 2010¹¹. Il aurait peut-être pu en accueillir davantage, surtout que le nombre de demandes dans cette catégorie dépasse le nombre d'admissions de près du double parfois.

Parmi les problèmes soulevés figurent les délais dans le traitement des demandes. L'étude souligne que le temps de traitement des demandes atteint 31 mois au Canada, contre 12 en Australie et 14 semaines au Royaume-Uni. Il s'agit sans doute d'un aspect du processus administratif dans lequel il vaudrait la peine d'investir plus de ressources étant donné les retombées.

À ce chapitre, il y a aussi un problème sur le plan de la rétention. Alors que 80 % des immigrants admis entre 1999 et 2008 dans la catégorie de l'immigration économique étaient toujours présents au Québec en 2010, ce taux n'est que de 36,5 % chez les gens d'affaires, dont les immigrants investisseurs constituent la part la plus importante¹². Des efforts doivent être déployés pour remédier à cette situation. Bien sûr, cette catégorie d'immigrants est très mobile en général et ce, partout dans le monde, mais il faudrait s'assurer que, dans la mesure du possible, on améliore la rétention et on entretienne les liens qui ont pu se développer. Doublée d'une recherche spécifique à cet effet, la constitution d'un groupe de travail dont le mandat serait d'analyser cette problématique et de proposer des solutions pour améliorer la rétention de ces immigrants investisseurs pourrait constituer un bon point de départ.

⁸ En 2009, plus de 27 000 travailleurs temporaires étrangers, spécialisés et peu spécialisés ont été admis au Québec.

⁹ Un immigrant investisseur, dès l'étape de la sélection, doit faire un placement sans intérêt de 800 000 \$ pendant cinq ans. Les intérêts générés par ce placement, pour une bonne part, servent à subventionner des petites et moyennes entreprises québécoises. Une partie des revenus de placement sert également à financer le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi.

¹⁰ Fortin, Paradis, Ware <http://www.immigration.ca/french/news-all.asp?id=2> et http://www.sciencesociales.uottawa.ca/grei-rgei/fra/documents/Ware_Fortin_Paradis_Canada_IIP_Report_English.pdf

¹¹ *Caractéristiques de l'immigration au Québec*, <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CRC/consultations/consultation-215-20110414.html>

¹² Document de consultation.

7- Viser une stabilisation relative du volume des admissions pendant la période 2012-2015 de manière à ce que, en fin de période, soit en 2015, la moyenne annuelle des admissions s'établisse à 50 000 personnes.

Bien que le niveau d'immigration ait augmenté de façon considérable au cours des dernières années, nous estimons qu'il y a quand même lieu de poursuivre sur cette trajectoire. Le niveau de 50 000 en 2015¹³ devrait être considéré comme un minimum, les besoins en main-d'œuvre étant considérables. Nous notons cependant qu'en moyenne, au cours des quatre années de planification, le nombre d'admissions est supérieur à celui de la moyenne pour la période 2007-2010. En fait, à notre avis, ce n'est pas tant le nombre qui peut faire problème, mais la concentration géographique de leur lieu d'établissement, d'où l'attention que l'on doit porter à l'établissement en région.

RECOMMANDATIONS ADDITIONNELLES

Parmi les éléments qui sont relativement peu discutés dans le document de consultation et que nous jugeons importants néanmoins figurent en particulier les questions relatives à l'intégration des personnes et la reconnaissance des diplômes étrangers.

Même si on peut espérer que certains changements d'orientation proposés précédemment et des initiatives déjà en cours faciliteront *de facto* l'intégration des nouveaux arrivants, il nous semble que des efforts supplémentaires sont requis pour favoriser une meilleure intégration. Selon nous, ces efforts devraient être déployés par toutes les parties concernées : gouvernement, immigrants, employeurs et travailleurs locaux. Même si les employeurs qui en ont fait l'expérience ont, en général, une opinion très positive de l'immigration et que l'on entend souvent des témoignages assez éloquentes à cet égard, il reste que certaines réticences à embaucher des immigrants peuvent persister, comme toute réticence devant l'inconnu. Ainsi, des efforts importants d'information et de sensibilisation doivent être poursuivis, y compris auprès des employeurs.

Parmi les éléments qui peuvent faciliter l'intégration en emploi des personnes immigrantes, on peut penser à la bonification des enveloppes en place pour l'embauche d'un immigrant de première génération, comme le Programme d'aide à l'intégration des immigrants et des minorités visibles en emploi (PRIIME), d'autant plus que les fonds qui financent ce programme proviennent du Programme Immigrant Investisseur. Ce programme, qui vise à encourager l'intégration des immigrants en subventionnant le coût du capital humain de ceux qui cherchent à acquérir une première expérience de travail dans leur domaine, a joint un millier de personnes en 2009-2010 et jouit d'un très haut taux de satisfaction¹⁴.

¹³ En 2009 et 2010, le nombre d'immigrants admis annuellement au Québec était respectivement de 49 488 et 53 985 personnes.

¹⁴ Rapport annuel 2009-2010 MICC.

La mise en place de stages, qui constituent un premier contact entre un employeur et un chercheur d'emploi, est un autre moyen à encourager et privilégier pour une meilleure intégration.

L'intégration des immigrants aux ordres professionnels fait l'objet d'un effort particulier au MICC, et il se doit d'être souligné. La conclusion d'ententes avec plusieurs ordres professionnels permet à un nombre croissant d'immigrants de voir leur bagage de formation reconnu, ce qui les rend aptes à contribuer pleinement à la prospérité du Québec. Le Conseil du patronat encourage le gouvernement du Québec à poursuivre ses efforts en ce sens, et les ordres professionnels à se préoccuper de cette question importante. Sans compromettre la qualité des services professionnels auxquels s'attendent les Québécois, il y a tout lieu de trouver des solutions rapides et des parcours adaptés pour les nouveaux arrivants désirant faire reconnaître leurs aptitudes professionnelles.

Le capital humain que représentent les personnes immigrées qualifiées doit être pleinement mis à contribution. À cet égard, des efforts supplémentaires doivent être fournis en matière de reconnaissance des compétences et des diplômes. Il faut notamment simplifier et accélérer la procédure de reconnaissance des compétences et des diplômes en coordonnant et harmonisant davantage les échanges au niveau gouvernemental entre les différents ministères et organismes, le MICC, le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS), Emploi Québec, etc. Dans les cas où les qualifications des immigrants ne satisfont pas aux normes québécoises, on devrait s'assurer qu'un immigrant diplômé puisse suivre un parcours et accéder à une formation d'appoint menant à une qualification suffisante.

Par ailleurs, la reconnaissance des compétences est un problème qui dépasse les ordres professionnels. Il est difficile, par exemple, de comprendre pourquoi dans certains cas, on demande à des travailleurs spécialisés, dans des domaines ne relevant pas d'ordre professionnel, ayant de l'expérience dans leur domaine de retourner aux études à temps plein pour plusieurs mois ou même années avant de pouvoir exercer leur métier au Québec alors qu'ils peuvent souvent l'exercer ailleurs au Canada? N'est-ce pas là un moyen de les décourager et de priver l'économie québécoise d'un apport considérable.

CONCLUSION

De façon générale, nous souscrivons aux orientations proposées dans le document de consultation du MICC. Nous estimons qu'elles contribueront à rendre l'expérience de l'immigration plus positive, tant pour l'immigrant que pour sa société d'adoption. Nous reconnaissons que des efforts ont été accomplis au cours des dernières années et commenceront sûrement à porter des fruits. D'autres sont encore nécessaires cependant. L'immigration n'est certes pas la solution miracle aux défis démographique et économique du Québec; ce n'est pas l'objectif non plus. Elle constitue cependant un des nombreux ingrédients pour affronter ces défis. Pour une expérience mieux réussie, il est prioritaire, dans l'intérêt de toutes les parties, d'arrimer l'immigration aux besoins du marché du travail et de l'économie du Québec.

Étude auprès des dirigeants d'entreprises sur les facteurs déterminants de la prospérité

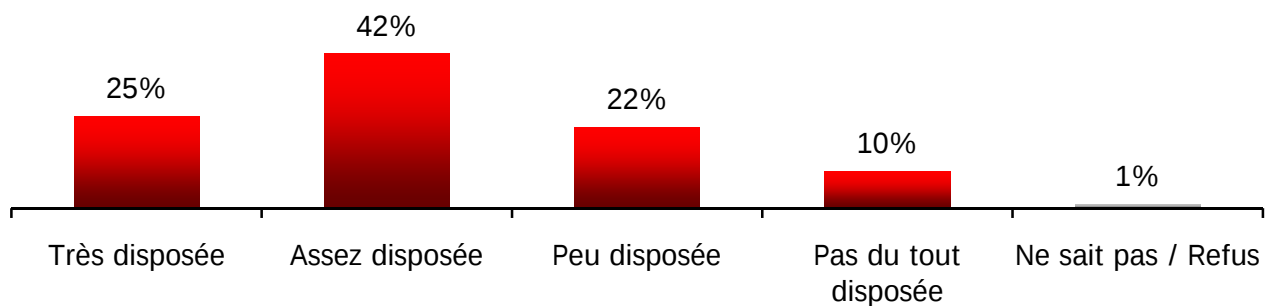
Opinion à l'égard des travailleurs immigrants

1. Accueil de travailleurs immigrants

- Les deux tiers (67 %) des dirigeants d'entreprise interrogés indiquent être disposés à embaucher des travailleurs immigrants n'ayant jamais encore travaillé au Québec.
- Nous observons que les entreprises comptant un plus grand nombre d'employés (250 employés ou plus : 90 %), celles comptant des employés syndiqués (75 %) et celles de la grande région de Québec (80 %) sont significativement plus nombreuses en proportion à être disposées à l'embauche de ce type de travailleurs.

Question 15. Votre entreprise serait-elle très, assez, peu ou pas du tout disposée à embaucher des travailleurs immigrants n'ayant jamais encore travaillé au Québec?

Base : Tous les répondants (n=350)



2. Freins à l'accueil de travailleurs immigrants

- Les répondants avouant qu'ils sont peu ou pas du tout disposés à embaucher des travailleurs immigrants n'ayant jamais encore travaillé au Québec indiquent que les principaux freins ou inquiétudes liés à l'embauche de ce type de travailleurs résident surtout dans le manque de connaissance du français et/ou de l'anglais (30 %), le manque de compétence ou de formation (23 %) et le manque de connaissance de la culture québécoise (20 %).
- Le manque d'expérience (12 %), le fait de préférer embaucher des gens de la région (10 %), les craintes quant à la qualité du service à la clientèle (7 %) et le fait que le domaine soit trop spécialisé (5 %) sont les autres principaux freins ou inquiétudes liés à l'embauche de travailleurs immigrants.

Question 16. Quels sont vos principaux freins ou inquiétudes liés à l'embauche de travailleurs immigrants?

Jusqu'à deux réponses*

Base : Répondants peu ou pas du tout disposés à embaucher des travailleurs immigrants n'ayant jamais encore travaillé au Québec (n=102)

	Total (n=102)
Langue / s'ils ne parlent pas le français et/ou l'anglais	30%
Manque de compétence / de formation	23%
Manque de connaissance de la culture québécoise	20%
Manque d'expérience	12%
Préfère embaucher des gens d'ici	10%
Au niveau du service à la clientèle / selon nos clients	7%
Ils doivent avoir leurs cartes / domaine trop spécialisé	5%
Mentalité	3%
Nous sommes en région	2%
Ne sont pas au courant des conditions de travail du Québec	1%
Possession d'un permis de conduire valide	1%
Grande perte de temps	1%
Difficultés avec leurs disponibilités de travail	1%
Domaine raciste	1%
Avons déjà essayé dans le passé et ça n'a pas fonctionné	1%
Système gouvernemental	1%
Trop compliqué en termes de sécurité	1%
Processus d'obtention des documents de citoyenneté Canadienne est trop long et compliqué	1%
Manque de connaissance des lois du Québec	1%
Lieu d'origine	1%
Aucun / on le fait déjà	4%
Ne sait pas / Refus	3%

* Puisque les répondants avaient la possibilité de donner jusqu'à deux réponses, le total des mentions peut être supérieur à 100 %.